



REVUE BANQUE



Titre

Revue Banque

Auteur(s)

- Elisabeth Coulomb, rédactrice en chef

Date

- Historique des titres de la revue :
1926-1998 : Banque
1999-2005 : Banque magazine
n° 666 (février) 2005-... : Revue Banque, notée aussi RB : revue banque

Éditeur(s)

Revue Banque

Support

Papier
Base de données en ligne

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle + 2 suppléments

Source du droit

Doctrine

Domaines du droit

Droit public
Finances publiques - Droit fiscal
Droit international public

Contenu

- Actualité : panorama de l'actualité bancaire et financière, française et internationale
- Entretien avec une personnalité du monde de la banque et de la finance

- Dossiers d'information : thème du mois sur une vingtaine de pages
- Données pratiques : comptabilité, réglementation, fiscalité, jurisprudence.
- Bibliographie

Type de classement

Méthodique.

- Dossier
- Articles
- Chroniques

Clefs d'utilisation

- Sommaire au début de chaque numéro
- Bibliographie à la fin de chaque numéro
- Tables annuelles (fin de la reliure, jusqu'en 1998)

Notes

- Autres domaines : entreprise bancaire, économie financière

La revue est accessible en ligne :

- sur le site de l'éditeur : accès aux sommaires, la consultation en ligne des numéros est réservée aux abonnés (anciens numéros archivés à partir du n°679-2006)
- sur la base Business Source Complete : accès au texte intégral depuis le n°670 (juin) 2005 , avec un embargo de 6 mois (ressource accessible aux usagers des établissements abonnés)

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1) et mise à jour par Marie-Line VOISIN (BU Paris-Panthéon-Assas)

Liens



http://www.revue-banque.fr/presentationRevue.do?shortcut=banque_magazine

Date de création

15-06-2015

Date de mise à jour

02-03-2022

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).